

TSUNAMI

2004-2010

**UNE EXPÉRIENCE INÉDITE DE SOLIDARITÉ
MENÉE PAR LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE
ET SES PARTENAIRES EN ASIE**



**COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM
ET POUR LE DÉVELOPPEMENT - TERRE SOLIDAIRE**

4, rue Jean-Lantier - 75001 Paris
01 44 82 80 00 - ccfd-terresolidaire.org

Le CCFD-Terre Solidaire soutient ses structures partenaires
« ... pour qu'elles puissent reconstruire leurs locaux, relancer
au plus vite leurs programmes de travail. Leur rôle sera très
précieux pour aider ceux qui ont tout perdu à reconstruire leur
environnement, relancer une activité économique ».

Communiqué du CCFD-Terre Solidaire le 27 décembre 2004.

Dès le lendemain du tsunami, le CCFD-Terre Solidaire, ayant une connaissance intime des sociétés civiles des pays touchés par la catastrophe, insiste publiquement sur la position et le rôle spécifiques que doivent jouer les ONG locales, en particulier ses partenaires :

- « ... Leur action s'oriente en particulier vers les communautés de pêcheurs et vers les populations « intouchables » ...
- Le CCFD-Terre Solidaire peut témoigner de l'extraordinaire solidarité qui s'est manifestée à l'intérieur même des pays les plus touchés.
- L'action des associations locales, dans un premier temps tournée vers l'aide d'urgence, va se prolonger à moyen terme dans la reconstruction des capacités productives ...
- Le CCFD-Terre Solidaire invite les bailleurs de fonds publics (...) à consacrer une partie des fonds promis au soutien des organisations des sociétés civiles locales ...

26 DÉCEMBRE 2010 : QUEL BILAN POUVONS-NOUS TIRER DE CES 6 ANNÉES DE SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES D'ASIE ?

Le CCFD-Terre Solidaire a soutenu plus de 50 initiatives avec 22 partenaires, dans les phases d'urgence, de réhabilitation et de développement, en Inde, Indonésie, Thaïlande et Sri Lanka. Au-delà du soutien financier, le CCFD-Terre Solidaire est resté solidaire aux côtés des survivants et des organisations locales, dont le rôle et les responsabilités se sont brutalement transformés.

Des difficultés ont certes existé au cours de ces 6 années mais son mode d'intervention a fait ses preuves, renforçant le CCFD-Terre Solidaire dans ses convictions profondes : le partenariat de long terme avec des organisations locales de développement permet de répondre efficacement à une catastrophe et de construire les fondations d'un développement plus juste dans le futur.

Ceux qui ont survécu aux terribles vagues du 26 décembre 2004 ont vu leur vie transformée à jamais. Le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires se sont faits acteurs d'une reconstruction fondée sur la solidarité et le respect de la dignité de chacun.

Note : Ce document a été réalisé sur la base de l'expérience de terrain du CCFD-Terre Solidaire et de ses partenaires, des diverses évaluations de projet mises en œuvre au cours des 6 années, d'une évaluation externe menée avec l'appui de consultants en 2007 et enfin, d'un travail de capitalisation réalisé en 2010 avec les partenaires, en particulier IRDS¹, SPI² et HDO³.

¹ Integrated Rural Development Society

² Serikat Petani Indonesia

³ Human Development Organization

TSUNAMI : LES CONVICTIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE : ACTEURS INCONTOURNABLES DE L'URGENCE AU DÉVELOPPEMENT

Le CCFD-Terre Solidaire agit dans les pays du sud à travers la mobilisation d'organisations locales, associations, coopératives, organisations paysannes... avec lesquelles il noue des partenariats stratégiques.

C'est donc naturellement avec elles que le premier bilan de la situation en Asie a été réalisé dès les jours suivant la catastrophe. Déjà présents sur le terrain et pour la plupart, connaissant de longue date les communautés victimes, les partenaires ont été en capacité de dresser **tres rapidement un état des lieux précis des besoins immédiats**. Pour les populations affectées, notamment dans les zones où l'accès est rendu difficile par un environnement conflictuel, seuls les acteurs sociaux locaux sont en capacité d'agir dans des délais brefs. En Indonésie, alors que la province d'Aceh était maintenue à l'écart de toute intervention extérieure, les acteurs locaux ont été les seuls, avec les militaires et les policiers indonésiens, à pouvoir intervenir. Dans cette province fermée depuis 30 ans, notre partenaire SPI comme la plupart des organisations indonésiennes sont intervenus à travers des associations acihaises, tant le contexte de la province était spécifique et instable.

Par ailleurs, la maîtrise des **enjeux politiques** représente un point majeur lorsqu'il s'agit d'élaborer un dispositif d'aide d'urgence ou de réhabilitation : il était ainsi indispensable de tenir compte des tensions inter-communautaires entre tamouls, musulmans et cinghalais dans la zone d'Ampara à Sri Lanka pour favoriser la répartition d'une aide adaptée aux besoins spécifiques de chaque communauté. Les organisations locales ont également l'habitude de négocier au quotidien avec les autorités locales et nationales, capital précieux quand des décisions administratives ou politiques empêchent le bon déroulement des actions de secours des ONG sur le terrain. Ainsi, à Sri Lanka, 200 ONG locales se sont exprimées pour critiquer la mise en œuvre de l'aide publique gouvernementale et pour dénoncer le fait qu'elles aient été exclues de sa mise en place, battant ainsi en brèche l'opinion répandue selon laquelle les organisations locales ne disposeraient pas de la liberté d'expression dont bénéficient les ONG internationales.

Ces organisations locales ont fait preuve par ailleurs d'une compréhension unique des **dynamiques sociales** existantes, leur permettant d'ajuster leur diagnostic des besoins. C'est le cas par exemple de la question des castes en Inde qui a constitué un biais générateur d'injustice dans la distribution de l'aide, les dalits (intouchables) se trouvant empêchés par les communautés de pêcheurs d'accéder à l'aide. Les organisations locales, habituées à lutter contre ces formes de discrimination, ont pu les identifier et en tenir compte, travaillant de manière différenciée avec chacun des deux groupes affectés. De même, à travers l'action de son partenaire, GHRE⁴, le CCFD-Terre Solidaire a voulu mettre l'accent sur la situation injuste des travailleurs migrants birmans en Thaïlande, pays qui n'a même pas daigné enregistrer le nombre de victimes de cette catégorie de la population considérée comme inférieure. Face à la diversité des situations nationales : contextes sociaux, géopolitiques, capacité de réponse et de coordination de la part des gouvernements, seules les sociétés civiles locales étaient en capacité d'apporter une aide contextualisée et adaptée.

LE PARTENARIAT : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS GÉNÉRÉS PAR UNE CATASTROPHE NATURELLE

Si la solidarité internationale est la plus visible dans ce genre de catastrophe, il n'en demeure pas moins que les **solidarités locales** sont les premières à s'activer et les plus efficaces, sur le court terme comme sur le long terme. L'ampleur unique de la catastrophe en termes de destructions justifiait largement l'élan de solidarité et la **mobilisation de la communauté internationale**, se traduisant par des financements massifs et un nombre important d'organisations impliquées dans les opérations de reconstruction, jusqu'à ce jour. Cet appui international s'est révélé efficace dès lors qu'il privilégiait la **mobilisation des expertises locales et le renforcement de ses dernières**, dans un partenariat avec les organisations du nord.

⁴ Grassroot Human Rights Education

Peu d'ONG humanitaires internationales ont tiré partie d'une expérience de partenariats dans les zones affectées par le tsunami ou fait le choix d'en développer afin d'harmoniser leur intervention avec les organisations locales. Elles ont ainsi accaparé ressources humaines et financières pour déployer une aide 'décontextualisée'. Elles ont par ailleurs recruté des membres qualifiés des organisations locales pour des salaires 10 à 20 fois supérieurs aux salaires locaux. L'intervention massive de ces organisations étrangères disposant de budgets considérables et méconnaissant les prix locaux, a également provoqué un déséquilibre du marché et une inflation des prix des produits de première nécessité et des matériaux de reconstruction.

La mise en œuvre de ces actions internationales a ainsi abouti à la **marginalisation progressive des organisations locales déjà présentes sur le terrain**. Sous prétexte d'efficacité, la machine humanitaire internationale s'est déployée sans tenir compte des sociétés existantes juxtaposant leurs propres programmes et réduisant à néant les efforts d'organisation initiés. Sans coordination, ou avec une coordination excluant de facto les organisations locales, **l'aide est rapidement devenue anarchique** et les discriminations, oublis ou doublons ont généré des frustrations considérables de la part des victimes. La visibilité des urgentistes étrangers, l'importance de leurs moyens financiers et l'absence de coordination avec les organisations locales ont rapidement conduit les autorités locales et nationales à considérer les ONG internationales comme leurs interlocuteurs privilégiés pour la gestion et la coordination de l'aide, ce qui a parfois condamné les capacités de négociation des ONG locales, pourtant habituées à traiter avec les pouvoirs publics dans leurs actions de développement ordinaires. Au lieu de devenir des parties prenantes à la reconstruction de leur pays, certains acteurs locaux ont perdu pour longtemps leur crédibilité auprès des autorités. De plus, l'importance des moyens financiers disponibles et l'obligation ressentie de faire avancer les opérations d'urgence à tout prix a conduit nombre d'organisations internationales à placer l'argent au cœur des échanges et de l'action avec les communautés et les autorités. Ces pratiques introduites dans l'urgence perdurent dans le moyen terme, plaçant les bénéficiaires et leurs gouvernants dans une position de quemandeur dont toute initiative doit être payée, et handicapant pour longtemps les actions des organisations locales généralement basées sur la participation gratuite des bénéficiaires et des autorités locales.

Pourtant, l'existence de **partenariats de long terme entre des organisations internationales et locales** peut contribuer à l'amélioration des actions d'urgence, de réhabilitation et de développement après une catastrophe naturelle. Grâce à la générosité de ses donateurs, le CCFD-Terre Solidaire a ainsi pu mobiliser rapidement les **fonds nécessaires** à la mise en place des programmes de ses partenaires. Il a aussi fait écho aux **actions de plaidoyer** menées par les organisations locales dalits lorsque celles-ci ont constaté des injustices liées à la distribution ou à la nature de l'aide d'urgence et de réhabilitation. Le CCFD-Terre Solidaire a aussi **transféré des compétences** notamment dans le montage et la gestion de projets renforçant ainsi dans le long terme les moyens d'action de ses partenaires. Si certaines organisations locales avaient déjà une expérience de gestion de crise, d'autres ont dû s'adapter à des besoins nouveaux relevant davantage de mesures d'urgence. Cette mobilisation dans l'urgence, pour laquelle ni le CCFD-Terre Solidaire ni ses partenaires ne disposaient d'une expertise formalisée, était cependant un préalable indispensable à la conception des actions de reconstruction sur le long terme.

Le CCFD-Terre Solidaire a ainsi initié des **échanges entre partenaires** pour qu'ils bénéficient des expériences mutuelles. La valeur ajoutée procurée par ces échanges, permettant à des acteurs de terrain de tirer les leçons des réussites et échecs des autres, s'est révélée incontestable. Ils auraient pu être plus systématisés, notamment en Indonésie où les challenges de la reconstruction étaient nombreux et complexes.

Pour servir les besoins des victimes, **le partenariat doit être réciproque, sans instrumentalisation** ou même utilisation des organisations locales. L'appui des actions **d'urgence doit s'inscrire dans un cadre plus global** : la construction d'une relation partenariale ambitieuse que l'on enrichit notamment à travers cette réponse d'urgence.

Le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires sont intervenus d'autant plus efficacement auprès des victimes du tsunami qu'ils avaient bâti depuis plusieurs années une relation de confiance, bien au-delà d'une simple collaboration ad hoc initiée dans l'urgence d'une crise.

LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS : MOTEUR DE LA RECONSTRUCTION

Pressés par l'urgence de la situation, la majorité des acteurs de solidarité mettent les victimes en position d'assistées. Pourtant, il est possible, dès les premiers jours après une catastrophe, de donner aux victimes un rôle actif dans leur reconstruction. Dans l'urgence, plusieurs leviers ont ainsi été mis en œuvre par le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires : **l'organisation des communautés pour la prise de décisions**, une attention particulière portée à l'accompagnement **psychologique** et la **participation active** aux actions.

Tous les partenaires du CCFD-Terre Solidaire ont adopté l'approche de l'organisation communautaire pour mettre en place leurs activités sur le terrain. Des **comités d'action villageoise** ont été créés dans chacun des lieux d'intervention, composés de membres, hommes et femmes, choisis par les communautés elles-mêmes. Leur rôle a été fondamental dans la définition fine des besoins d'urgence mais aussi de réhabilitation et de développement, dans la planification des activités, dans la résolution de conflits au sein des communautés, dans l'identification des bénéficiaires prioritaires. Par ailleurs, les activités ont été mises en place avec l'aide de **volontaires**, le plus souvent des personnes elles-mêmes victimes de la catastrophe. Un effort de **formation** a été systématiquement réalisé pour ajuster les compétences des équipes salariées et volontaires aux situations inédites et souvent difficiles à gérer. Ces formations, mises en œuvre dans les toutes premières semaines suivant la catastrophe ont contribué à l'efficacité de l'action. Il faut aussi mentionner la collaboration fréquente avec les universités : enseignants et étudiants ont constitué une part importante des volontaires mobilisés, notamment pour le recensement des besoins.

L'accompagnement psychologique promu par les partenaires passait essentiellement par des thérapies fondées sur l'expression artistique (théâtre) ou le sport, ce qui a particulièrement bien fonctionné dans un contexte de traumatisme collectif majeur. La mobilisation des communautés dans l'urgence a aussi fait office de thérapie.

Par ailleurs, il était indispensable de donner de l'espoir et des perspectives de reconstruction et d'autonomie aux chefs de famille. Les programmes fondés sur la participation des victimes à leur reconstruction ont joué un rôle social majeur au sein des communautés : nettoyage aux constructions d'urgence (abris provisoires, hôpitaux mobiles...). Ces programmes ont pu être mis en œuvre dans bon nombre de villages, créant une dynamique de reconstruction et de mobilisation. Nourrir, soigner et habiller sont bien entendu des priorités immédiates après une telle catastrophe mais ce dont les populations avaient au final le plus besoin était de retrouver la **dignité et de la confiance d'être acteur de leur développement**.

Cette approche était rendue complexe par la forte mobilité des communautés, se déplaçant au gré des distributions d'aide par la communauté internationale et de la recherche d'opportunités nouvelles auprès de leurs réseaux familiaux et amicaux mais elle était fondamentale pour **dépasser l'acte caritatif, bâtir des solidarités de long terme** et limiter les frustrations des victimes dont les besoins ne pouvaient être entièrement couverts par l'aide extérieure.

Ici encore, on ne peut que déplorer les effets dévastateurs d'une aide internationale ne s'appuyant pas sur le principe de la participation active des populations : les relations avec les communautés ont été affectées par une mise en compétition des bailleurs distribuant l'aide sans condition. C'est avant tout **l'inefficacité ou l'absence de coordination des ONG** locales et internationales qui a nourri la compétition entre organisations et entraîné des distributions massives sans condition ni contrôle.

AIDER LES VICTIMES À S'AIDER ELLES-MÊMES

En Thaïlande, Yadfon, partenaire du CCFD-Terre Solidaire depuis plus de 15 ans, est intervenu auprès de villages de pêcheurs dans lesquels il avait déjà mené des projets de restauration de la mangrove et d'organisation communautaire. Après avoir repris contact avec les habitants, il a pu confier la responsabilité de l'ensemble des opérations d'achat et de distribution des équipements de première nécessité aux comités villageois qui avaient été créés à l'occasion des projets de développement. Les populations secourues n'ont donc pas été simples bénéficiaires passifs mais acteurs de l'aide, ce qui amorce des dynamiques positives pour la reconstruction du tissu social mis à mal par les pertes humaines ou matérielles.

REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE POUR RECONSTRUIRE DURABLEMENT

Les partenaires du CCFD-Terre Solidaire ont très rapidement initié des actions visant à restaurer l'économie locale, partiellement ou totalement détruite par le raz-de-marée.

L'accès aux biens nécessaires, à la reprise des activités (les bateaux de pêche par exemple) est certes indispensable. Ainsi, à Aceh, selon la FAO⁵ en 2005, 70 % des bateaux de pêche ont été détruits. Mais la distribution de bateaux ne suffisait pas à relancer l'activité : il s'agissait en réalité de soutenir la réorganisation des coopératives de pêcheurs, définir les règles collectives, identifier des débouchés commerciaux, bref de reconstituer techniquement, socialement et économiquement une filière... Plutôt que la distribution individuelle de ces biens, le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires ont le plus souvent opté pour l'organisation des victimes en comités, chargés de définir un projet de relance de leur activité (comment va s'organiser la pêche dans cette nouvelle configuration, quels débouchés commerciaux sont désormais accessibles...), à partir duquel des formations ont été organisées et des prêts attribués. L'enjeu résidait ici dans la capacité à **reconstruire durablement le tissu économique et le lien social au sein des communautés** dans un contexte de distribution massive de l'aide qui peut avoir un effet de destruction des solidarités locales. Par ailleurs, les organisations locales ont ainsi encouragé la relance de la **pêche artisanale**, qui fait vivre un nombre important de gens sur une ressource relativement rare et respecte davantage l'environnement que la pêche industrielle.

Concernant **l'agriculture**, des méthodes traditionnelles se sont progressivement mises en place pour favoriser la désalinisation des terres et permettre leur exploitation future.

Les communautés agricoles se sont aussi battues afin que des terres exploitables leur soient octroyées. Les partenaires du CCFD-Terre Solidaire ont saisi cette opportunité pour sensibiliser les communautés à la pratique d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. IRDS en Inde et SPI en Indonésie ont ainsi mis en place des programmes de promotion de l'agriculture organique avec la mise à disposition de fertilisateurs organiques, la production et la promotion des points de vente.

Enfin, des programmes de micro-crédits et de prêts solidaires ont été proposés aux familles, notamment les femmes, afin qu'elles retrouvent ainsi leur **autonomie financière**.

La sensibilisation à **l'épargne** a aussi constitué un axe majeur afin de garantir la durabilité des programmes mis en place. Ainsi, avant même d'entamer véritablement la phase de réhabilitation, SPI, partenaire indonésien, a proposé des activités génératrices de revenus pour les populations des camps et des baraquements temporaires d'Aceh, dépassant le traumatisme du tsunami en se concentrant sur des activités positives.

FAVORISER L'AUTONOMIE DES FEMMES

Victimes parmi les victimes, les femmes ont dû se battre pour accéder aux mêmes droits que les hommes dans l'accès à l'aide. Pour les veuves notamment, il était essentiel d'obtenir rapidement une source de revenus durable. Nombre de nos partenaires, à l'exemple d'HDO (Sri Lanka), ont mené des actions spécifiques de formation, accès au micro-crédit, épargne à travers des « forums pour le développement économique des femmes » regroupant 1 000 membres de groupements solidaires. Au-delà de l'autonomie financière, cette organisation en groupements favorise la restauration des liens de solidarités entre femmes, protège contre les abus et donne un cadre aux actions collectives menées pour le respect des droits.

⁵ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

L'ATTENTION NÉCESSAIRE AU RESPECT DES DROITS DES PLUS VULNÉRABLES

Certaines catastrophes naturelles balayaient en quelques instants toute une vie : elles détruisent un toit que certains auront mis une vie à bâtir, elles font disparaître les documents officiels, titres de propriété ou preuves d'identité... Les victimes du tsunami ont ainsi tout perdu, jusqu'au sentiment d'une « existence légale ». Et pourtant, en tant que citoyens, ils ont des droits inaliénables. Le CCFD-Terre Solidaire avec ses partenaires s'est attaché très tôt à aider les communautés à **faire valoir leurs droits**.

Partant des principes directeurs édictés par les Nations unies sur les droits des populations déplacées, un travail de sensibilisation des communautés a été réalisé sous forme d'information puis de mobilisation.

Il s'agissait de pointer du doigt les abus qui sont apparus très rapidement après le tsunami. Le principe de la non-discrimination (de race, langue, sociale...) a été ainsi appliqué à **l'accès à l'aide** alors que les populations dalits (intouchables) étaient systématiquement écartées de l'aide apportée par les autorités nationales ou locales. Une attention particulière a aussi été portée sur l'accès à l'aide pour les minorités tamoules et musulmanes à Sri Lanka. Ces mêmes principes affirment par ailleurs que « les autorités nationales » ont l'obligation d'assurer que les droits fondamentaux des personnes déplacées en termes de nourriture, d'eau, de logement, de dignité et de sécurité sont respectés. Elles doivent accepter l'assistance de la communauté internationale si elles n'ont pas la capacité de leur fournir assistance et protection. Les personnes déplacées ont également le droit de demander l'asile dans un autre pays». Sur cette base, les communautés indiennes ont ainsi exigé de leur gouvernement l'accès aux aides qui leur étaient dues (d'autant que le gouvernement indien avait effectivement refusé l'aide bilatérale dans l'urgence). Ce combat légal, mené en parallèle de celui pour le retour à une vie digne, s'est révélé crucial pour la défense des plus vulnérables.

LE CASSE-TÊTE DU RELOGEMENT : DONNER LE DROIT AUX COMMUNAUTÉS DE CHOISIR LEURS LIEUX DE RÉINSTALLATION

Dans tous les pays touchés par la catastrophe, des programmes gouvernementaux de reconstruction de logements prévoyaient de réinstaller les communautés côtières, via l'instauration de zones tampons, loin de la mer ou des terres où elles travaillaient initialement dans un souci de sécurité, sans consultation préalable. Dans certains cas, il s'agissait clairement d'une opportunité pour les autorités de récupérer des terres de grande valeur, jugées dangereuses pour les populations locales mais capables d'accueillir... des complexes touristiques !

Sensibilisées aux conséquences de la perte de leurs terres, les populations locales se sont battues pour pouvoir se réinstaller sur la côte pour pêcher et travailler sur la plage (pour le séchage du poisson, la cueillette d'algues, la réparation des filets) quotidiennement. Le soutien des organisations locales s'est révélé crucial pour la défense des droits des déplacés face à des gouvernements manquant de clarté et de précision et des autorités locales dépassées par l'ampleur du problème ou parfois corrompues.

LA RÉPONSE À LA CRISE DURE DES ANNÉES

Le partenariat de long terme a permis de renforcer les sociétés civiles locales, et d'améliorer la préparation et la prévention de catastrophes naturelles telles que le tsunami.

Sur le moyen et le long terme, le CCFD-Terre Solidaire a accompagné ses partenaires locaux et les populations traumatisées en leur **laissant le temps de penser le type de reconstruction qu'ils souhaitent et d'analyser les conséquences des choix politiques passés**, notamment du point de vue environnemental, pour éviter de reproduire les mêmes erreurs.

Le défi majeur consistait à **ne pas reconstruire la pauvreté** en luttant contre les discriminations et pour le respect de conditions de vie dignes pour chacun.

Les organisations locales impliquées dans des projets de développement de long terme et possédant une bonne connaissance de la situation des populations avant le tsunami ont naturellement adopté une perspective de long terme dès la mise en place des premières opérations de secours. Elles n'ont pas cherché à retrouver la situation d'avant la catastrophe, mais se sont saisies de l'opportunité de la reconstruction pour lutter contre les blocages et les inégalités qui existaient auparavant. **C'est une logique de développement qui les a guidés dès l'urgence et la réhabilitation.** Si des synergies plus fortes ne sont pas trouvées entre les différentes interventions, on peut considérer qu'elles provoqueront au mieux un frémissement dans la dynamique de long terme de la région (« A ripple in development ? » 2009 – Tsunami Evaluation Coalition).

Ainsi, IRDS, travaillant traditionnellement à la défense des droits des communautés dalits opprimées (« intouchables ») dans le district de Villupuram (Inde), a réuni pêcheurs et Dalits pour l'élaboration d'une position commune face aux projets gouvernementaux d'éviction des côtes du Tamil Nadu, réduisant considérablement les tensions historiques entre ces deux communautés. Aujourd'hui, elles se côtoient sans heurt, chacune ayant vu sa situation s'améliorer. Cette démarche a nécessité une concertation permanente avec **l'Etat**. Acteur majeur de la reconstruction, il a probablement trop attendu des ONG internationales notamment dans la conception des infrastructures qui relèvent théoriquement d'une concertation avec les communautés à l'échelle d'un territoire. La majorité des partenaires du CCFD-Terre Solidaire ont, au cours de ces 6 années, interpellé leurs autorités locales ou nationales quant à l'accomplissement de leur mission de reconstruction.

Dans deux cas précis, il s'agissait aussi de répondre à cette crise d'une manière qui promeuve **le dialogue pour la paix dans les zones de conflit**. Si le conflit à Aceh s'est progressivement apaisé ces dernières années, avec la signature d'un accord de paix entre le GAM⁶ et le gouvernement indonésien en 2005, à Sri Lanka, au contraire, la reprise du conflit, sans doute accélérée par les tensions autour de la répartition de l'aide post-tsunami, a montré que l'injection d'aides importantes pouvait avoir un effet déséquilibrant dans des situations déjà fragiles.

Si les projets soutenus par le CCFD-Terre Solidaire sont aujourd'hui considérés comme terminés, nombre des activités initiées par les partenaires du CCFD-Terre Solidaire, suite au tsunami, se poursuivent avec la mobilisation des populations comme les coopératives de femmes à Ampara (Sri Lanka) ou l'action collective des pêcheurs et dalits en Inde pour lutter contre les évictions forcées des terres côtières, toujours d'actualité.

PRÉVENIR LES RISQUES FUTURS

Les effets dévastateurs du tsunami révèlent les défaillances des choix politiques et leurs conséquences sur l'environnement, l'habitat et la fragilité des populations locales. Il est indispensable de reconstruire en tirant les leçons d'une telle catastrophe pour promouvoir l'habitat solide, les systèmes d'alerte, la préservation de la mangrove... Or, on constate que dans certains pays, comme en Thaïlande, le développement du tourisme de masse n'est pas forcément compatible avec la protection des populations locales. De même, l'exploitation des terres côtières du Tamil Nadu au profit de l'industrie de la crevette sacrifie la question de l'environnement et plonge dans la survie quotidienne les communautés agricoles ou de pêche artisanale. L'existence de risques de catastrophes naturelles n'est pas seulement due à des politiques ou choix économiques d'acteurs extérieurs. Il peut s'agir aussi de pratiques non durables ou non préventives au niveau même des communautés. Le CCFD-Terre Solidaire avec ses partenaires d'Asie a lancé un travail de formation, en collaboration avec des universitaires, sur la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques.

⁶ Gerakan Aceh Merdeka



LES RÉALISATIONS DU CCFD–TERRE SOLIDAIRE & DE SES PARTENAIRES

L'ACTION DU CCFD–TERRE SOLIDAIRE EN CHIFFRES :

1 262 694 donateurs ont choisi de soutenir l'action du CCFD-Terre Solidaire entre 2004 et 2008.

Grâce à la générosité de ses donateurs, le CCFD-Terre Solidaire a recueilli **2 391 636 euros** qui lui ont permis de soutenir les actions de ses partenaires dans l'urgence, la réhabilitation et le développement entre décembre 2004 et 2010. Les dons versés au CCFD-Terre Solidaire en solidarité avec les victimes du tsunami, ont été exclusivement utilisés pour la réalisation d'actions à destination des communautés affectées par la catastrophe, sans désaffectation.

Le CCFD-Terre Solidaire a pu renforcer son action et celle de ses partenaires grâce au soutien complémentaire en cofinancements apportés par les organismes et collectivités suivants, pour un montant total de 1.172.312 euros : Fondation de France, Crédit Agricole Solidarité Développement, Comité National Olympique et Sportif Français, villes de Nantes, Orléans et Château-Thierry, conseils régionaux du Centre et Pays de Loire, Syndicat des Eaux de Lavelanet, la Cimade.

La majorité des projets soutenus a été mise en œuvre entre 2004 et 2008, le dernier projet soutenu, en Thaïlande, s'étant achevé courant 2010.

Dans le cadre de son soutien aux victimes du tsunami, le CCFD-Terre Solidaire a également accompagné ses partenaires dans une gestion rigoureuse des financements, un suivi et une évaluation des projets menés, par l'engagement de son expertise et la mobilisation spécifique de compétences locales.

Le CCFD-Terre Solidaire a fait l'objet, ces 6 dernières années, d'une série de **contrôles spécifiques permettant de confirmer la bonne gestion des fonds reçus des donateurs** :

- La **Cour des Comptes** a rendu ses appréciations sur la conformité des dépenses engagées par les ONG françaises aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité publique au cours de plusieurs contrôles.
- Le **Comité de la Charte** (organisme de contrôle des associations faisant appel à la générosité publique) a vérifié la rigueur de gestion, la transparence financière et la qualité de la communication envers les donateurs.
- La Commission des Affaires étrangères de **l'Assemblée nationale** a mené une enquête afin de dresser un bilan des conditions d'intervention sur le terrain des ONG françaises et de l'utilisation des fonds mobilisés.
- Enfin, dans le cadre de cofinancements avec la Fondation de France, le CCFD-Terre Solidaire a fait l'objet de contrôles de la part d'un **cabinet d'audit** (KPMG) pour les projets concernés par ces cofinancements.

LES PARTENAIRES DU CCFD–TERRE SOLIDAIRE SOUTENUS DANS LE CADRE DES ACTIONS POST– TSUNAMI :

Le CCFD-Terre Solidaire a soutenu 22 partenaires en Inde, Indonésie, Thaïlande et Sri Lanka, qui ont mis en œuvre une cinquantaine de projets d'urgence, de réhabilitation et de développement.

EN INDONÉSIE :

- **Cindelaras** a travaillé à la relance des activités économiques des pêcheurs et agriculteurs dès la phase d'urgence.
- **Forum Persaudaram Umat Beriman** (FPUB) a pris en charge l'éducation des enfants dans les camps de déplacés.
- **Serikat Petani Indonesia** (SPI) a accompagné la réhabilitation socio-économique de pêcheurs.
- **Jesuit Refugee Services** (JRS) a apporté un soutien à la société civile et un accompagnement post-traumatique aux populations victimes.

- **Pemerhati Alam Dunia Hijau Indonesia** (PADHI) a appuyé le renforcement des activités génératrices de revenus dans les communautés villageoises.

EN INDE :

- **Activists for Social Alternative** (ASA) a procédé à des distributions de biens de première nécessité au lendemain de la catastrophe.
- **Human Right Forum for Dalit Liberation** (HRFDL) a mis en place des actions de renforcement des capacités des populations dalits pour lutter contre la discrimination dont elles faisaient l'objet.
- **Integrated Rural Development Society** (IRDS) a accompagné le développement de l'agriculture biologique et durable après avoir mené des actions d'aide d'urgence.
- **People's Watch** a accompagné dans l'urgence les victimes du tsunami et initié la création d'une structure de coordination des ONG locales dans le Tamil Nadu.
- **International Movement of Catholic Agricultural Rural Youth** (MIJARC) a organisé la formation professionnelle pour les jeunes affectés par le tsunami.
- **World Forum of Fisher Peoples** (WFFP) a mené des actions de soutien aux communautés de pêcheurs.
- **Rural Development Society** (RDS) a travaillé au soutien psychologique et socio-économique des victimes du tsunami.
- **People's Action Movement** (PAM) a appuyé la scolarisation des enfants et l'accès aux activités économiques pour les mères isolées.
- **Trust Help** a fourni une aide d'urgence et assuré une veille sur l'accès à l'eau potable.
- **Association of Rural Education and Development service** (AREDS) a mis en place un vaste projet de reconstruction d'habitats pour des populations dalits victimes du tsunami et expulsées de leurs terres.

EN THAÏLANDE :

- **Spirit in Education Movement** (SEM) a travaillé auprès des migrants birmans par un soutien moral, psychologique et spirituel.
- **Empowering Women of Burma** (EWOB) a mené des actions d'urgence auprès des communautés musulmanes.
- **Tsunami Action Group** a coordonné le travail des organisations accompagnant les communautés de birmans dans leur réhabilitation.
- **Yadfon** a accompagné les communautés de pêcheurs musulmans au redémarrage des activités économiques et la restauration de l'environnement.
- **Center for Protection of Children's Rights** (CPCR) a mené des actions d'accompagnement des orphelins du tsunami.
- **Grassroot Human Rights Education** (GHRE) a mis en place des actions de développement et de défense des droits pour les migrants birmans.

A SRI LANKA :

- **Human Development Organization** (HDO) a adopté une approche globale dans l'aide apportée aux victimes du tsunami, favorisant le dialogue entre musulmans, tamouls et cinghalais.

CATASTROPHE HUMANITAIRE & MÉDIAS

En France comme à l'étranger, les médias ont posé la question, dès la fin du premier semestre 2005, de la faible part de fonds tsunami qui avait été dépensée comparativement aux ressources. Selon les services financiers de l'ONU, à la fin juin 2005 seuls 20 % des fonds recueillis avaient été effectivement dépensés. Cette pression médiatique, générée par le nombre et l'importance sans précédent des dons, a entraîné un sentiment d'obligation de résultats rapides pour les ONG, certaines préférant ainsi les opérations visibles mais superficielles.

Le CCFD-Terre Solidaire s'est attaché à communiquer auprès des médias et de ses donateurs sur les enjeux d'une reconstruction à long terme. Il a aussi, au travers de capitalisations, mené une réflexion approfondie sur l'efficacité de sa propre action et de celle de ses partenaires.